

19 nov 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 19 novembre 2004

Jeux de hasard

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministre a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences A, B, C et E pour l'année civile 2005.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministre a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences A, B, C et E pour l'année civile 2005.

Pour l'année civile 2005 :- la contribution pour une licence de classe A s'élève à 15.685 euros,- la contribution pour une licence de classe B s'élève à 7.843 euros,- la contribution pour une licence de classe C s'élève à 106 euros,- la contribution pour une licence de classe E s'élève à 2.615 euros pour des détenteurs qui prestent exclusivement des services d'entretien, de réparation ou d'équipement de jeux de hasard,- la contribution pour tous les autres détenteurs de la licence de classe E s'élève à 1.308 euros par tranche entamée de 50 appareils.En outre, la contribution pour les détenteurs d'une licence de classe A qui exploitent des jeux de hasard automatiques, s'élève à 508 euros par appareil avec un minimum de 15.240 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>